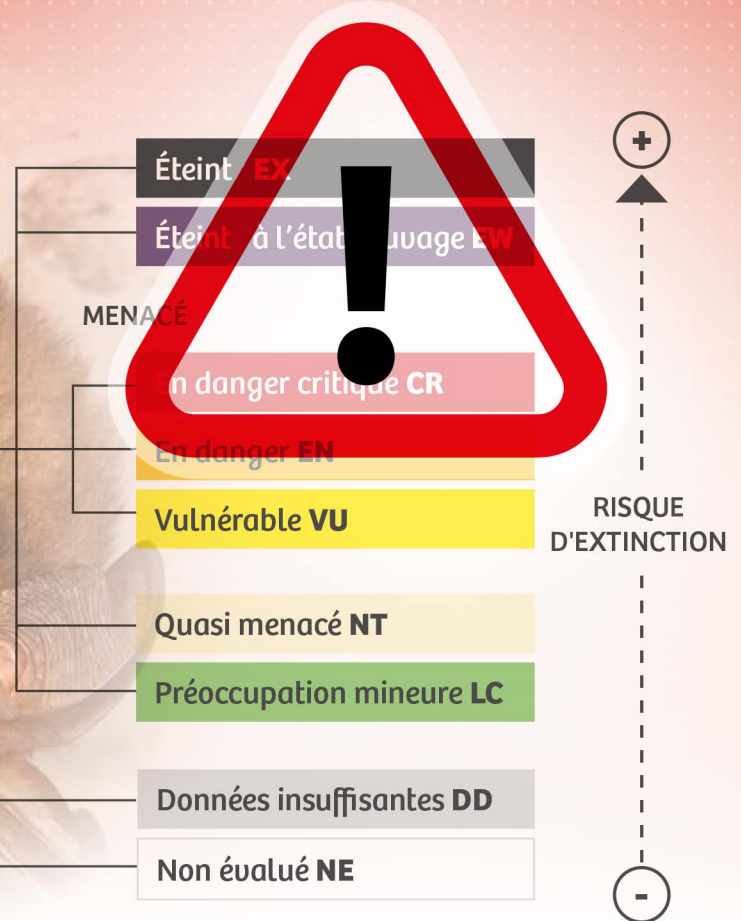


LISTE ROUGE



1 QU'APPELLE-T-ON LISTES ROUGES?

Qu'est-ce qu'un statut de menace?

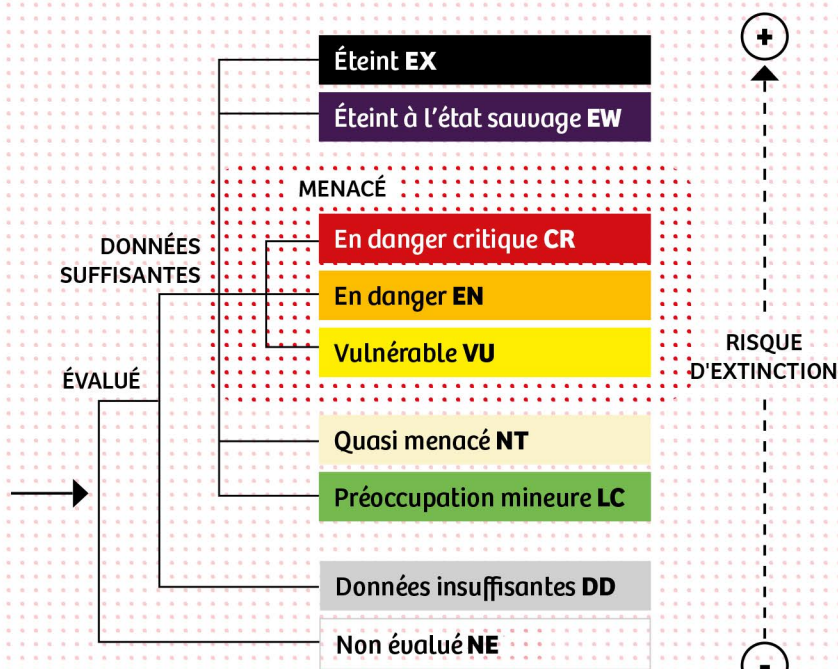
Quelle est la différence avec un statut de rareté?

Pourquoi créer ces listes?



QU'EST CE QU'UN STATUT DE MENACE?

◊ Avant toute chose, il faut déjà savoir ce que représente le mot « menace ». Toutes les définitions tendent à se rejoindre. Il définit un phénomène extérieur qui porte atteinte et/ou qui manifeste l'imminence d'un danger. Il s'agit de la même chose dans notre cas : une espèce menacée est une espèce en régression, voire qui risque de disparaître.



Catégories de l'UICN utilisées pour classer les différentes espèces (Guides UICN 2001 & 2003)

◊ Un outil existe pour estimer la menace qui pèse sur une espèce. Il s'agit de la méthodologie établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ou UICN (cf. brochure n°2 *Comment définit-on une Liste Rouge ?*). Elle établit son statut de menace, permettant d'évaluer l'ampleur du risque d'extinction de cette espèce à un instant « t » et à l'échelle d'un territoire donné.

◊ Il est ainsi possible de créer un référentiel des degrés de menaces, dans lequel les espèces sont évaluées sur une échelle allant de « Préoccupation mineure » à « Éteint ». La Liste rouge comprend ainsi les espèces appartenant aux catégories les plus menacées (CR, EN et VU).

◊ Les objectifs de cette Liste sont multiples. L'état des lieux qu'elle fournit permet d'identifier les espèces nécessitant des actions urgentes de conservation. Il aide également à sensibiliser le public, les aménageurs et les politiques à l'érosion de

la biodiversité. Grâce à son actualisation régulière, c'est un réel indicateur de l'évolution de la biodiversité, permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour la préserver.

◊ Cependant, la Liste rouge reste un simple indicateur. Elle ne correspond en aucun cas à un outil juridique direct, comme peut l'être la liste des espèces protégées, mais simplement à un document de référence utilisé pour la prise en compte de la biodiversité dans différents projets.

À NE PAS CONFONDRE AVEC UN STATUT DE RARETÉ !

◊ Une même espèce peut avoir deux statuts différents, qu'il convient de bien différencier pour éviter toute confusion : un statut de menace et un statut de rareté. Ce dernier illustre la fréquence de présence d'une espèce sur un territoire donné. Cependant, il ne doit pas être systématiquement apprécié comme un état réel de la situation puisqu'il est fonction des connaissances acquises à un instant « t ».

◊ Évaluer le statut de rareté est notamment un travail complémentaire à l'élaboration des Listes rouges, mais il n'y est pas toujours corrélé. Il est vrai que les espèces rares ont souvent tendance à être menacées. Toutefois, certaines espèces peu fréquentes, ou à aire de répartition très restreinte, ne sont pas pour autant menacées de disparition. D'ailleurs, d'autres espèces perçues comme communes peuvent pourtant être en fort déclin, et donc menacées.

◊ Pour ne citer que quelques exemples, le Criquet ensanglanté, le Muscardin et le Petit Rhinolophe sont « Assez Communs » alors qu'ils sont dits « Quasi menacés » dans la Liste rouge. Inversement, le statut de rareté du Thécla du chêne et de la Coccinelle ocellée est « Rare » alors qu'ils présentent un faible risque de disparition, puisque classés en « Préoccupation mineure ».

UN CONSTAT ALARMANT : LA CHUTE EST INCESSANTE !

◊ En temps normal, la disparition d'une espèce est un phénomène naturel. Cependant, le constat actuel est sans appel : notre planète traverse une crise majeure ou 6^e extinction de masse. Alors même que l'on prend de plus en plus conscience que notre avenir est étroitement lié à celui de la biodiversité, on estime que le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 à 1000 fois plus élevé que les taux relevés au cours des temps géologiques passés.

◊ Les exemples emblématiques du Lion ou de l'Ours blanc sont bien connus. Mais nos espèces locales sont tout autant touchées ! Quelques exemples dont les chiffres sont effarants :

- En 30 ans, la biomasse d'insectes en Europe de l'Ouest a diminué de 75%. Imaginez les conséquences sur le reste de la biodiversité ! Rappelons-le, les insectes ont un rôle central dans la nature ;
- Pour ne citer qu'un exemple parmi les oiseaux rencontrés fréquemment dans nos jardins : on note un déclin de 41 % chez l'Hirondelle rustique en 10 ans ;
- Pour finir, en 20 ans, le Hérisson d'Europe aurait perdu 70 % de ses effectifs nationaux et la Pipistrelle commune a subi un déclin de 50 % sur la période 2006-2011.

LES MENACES SONT NOMBREUSES ...

◊ Cette perte rapide de biodiversité s'explique par, non pas une, mais un ensemble de menaces ! Elles sont de natures multiples, mais toutes d'origine anthropique :

• **L'homogénéisation des paysages et la dégradation des milieux :** disparition des haies et des mares, nette régression des prairies et des pelouses (respectivement -7 % et -5 % entre 2002 et 2010), assèchement des zones humides, construction d'ouvrages et d'aménagements... En 2010 en Picardie, les cultures dominent largement le paysage régional avec 62 % de la surface occupée. Elles sont suivies par les forêts (18%), les prairies (10%) et les surfaces artificialisées (7%). Le reste des habitats (landes, zones humides, pelouses et zones littorales) ne représente que 3 % du territoire ! Encore faut-il que ces reliquats d'habitats naturels soient de bonne qualité. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, seulement 22 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation favorable sur la période 2007-2012.



Écureuil mort suite à une collision avec un véhicule

• **L'urbanisation et le développement des axes de communication (réseaux routier et ferroviaire)** favorisent l'artificialisation et la fragmentation des habitats naturels restants, et augmentent les risques de collision avec des espèces mobiles. Un effet supplémentaire est l'augmentation de l'éclairage artificiel, pouvant engendrer de grands dommages sur la faune.

• **L'utilisation des produits phytosanitaires**, comprenant les insecticides, fongicides, herbicides et parasitocides, cause énormément de dégâts à la flore et à la faune locale, à plus ou moins long terme.

• **La destruction de certaines espèces** par braconnage et surexploitation des ressources, terrestres comme halieutiques.

• **Le développement des espèces exotiques envahissantes** pouvant déséquilibrer les écosystèmes et supplanter des espèces locales.

• **Le changement climatique**, dont les effets ne peuvent être étudiés de façon précise pour l'instant par manque de recul. Il est toutefois important de noter que la faculté d'adaptation des espèces à ce changement peut être compromise par la superposition de toutes ces menaces.

◊ Les Listes rouges sont donc de réels outils d'aide à la décision, d'alerte et de sensibilisation qui permettent d'identifier les menaces pesant sur les espèces (cf. brochure n°12 *Plus que de simples listes, des outils!*).



PICARDIE NATURE

Picardie Nature

1 rue de Croÿ | BP 70 010 | 80 097 Amiens Cedex 3

03 62 72 22 50 | contact@picardie-nature.org

www.picardie-nature.org

*Soutenez Picardie Nature
et ses actions !*

- en adhérant
- en devenant bénévole
- en faisant un don
- en en parlant autour de vous !

**Transmettez vos observations
de la faune sauvage sur :**

- clicnat.fr
- faune-et-route.org



POUR ALLER PLUS LOIN :



Retrouver plus d'informations sur les Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie sur le site internet de l'association Picardie Nature, dans la catégorie *Etude de la Faune sauvage* > *Les outils*
> *Les espèces picardes* : <http://www.picardie-nature.org/>.



S'informer sur la faune picarde et saisir ses observations grâce à la base de données développée par Picardie Nature : clicnat.fr



Toutes les informations concernant les Listes rouges à l'échelle française se trouvent sur le site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : <https://www.iucn.org/fr> et <http://www.iucnredlist.org/>



Tout savoir sur le patrimoine naturel terrestre et marin (habitats, flore et faune), en France métropolitaine et en outre-mer, grâce au site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



S'informer sur l'état de la biodiversité, sur les pressions et les menaces qui pèsent sur elle et les dernières tendances grâce aux outils mis en place par l'Observatoire Nationale de la Biodiversité : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr>



Le liuret Observer la faune en Picardie : conseils et méthodes pour tout savoir sur le matériel nécessaire et les techniques utilisées pour découvrir au mieux la faune locale.

Retrouver également plus d'informations sur : observer-la-faune.picardie-nature.org

Rédaction, conseils et relecture: Thomas Hermant, Sarah Monnet (Picardie Nature), Emmanuel Vidal (ADEP/Picardie Nature)

Design graphique: Olivier Damiens. Imprimeur: Chartrez. Dépôt légal: décembre 2017.

Photographies de couverture: Oreillard roux - *Plecotus auritus* © Yoann PEYRARD

« l'observatoire faune & l'opération faune et bâti » sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER - FSE pour la Picardie



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires

